



Offlanges, le 20 novembre 2017

Compte-rendu du 9 novembre 2017

Présents : MM Cédric BARBIER, Marc BARBIER, Ludivine GERARDIN, Jean-Michel GRAS, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Sylvie LEROY, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Excusés : MM Claude COMTE, Jean MICHAUD.

Secrétaire de séance : M Thierry VINCENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13/10/2017

Il est approuvé à l'unanimité.

STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD

M le maire présente les statuts de la CCJN avec les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires ainsi que les extensions de compétences possibles.

M LENOBLE demande la différence entre toutes ses compétences ainsi que leurs justifications.

M le maire explique que les compétences obligatoires sont inscrites dans la loi et que les compétences optionnelles et supplémentaires sont des choix de la CCJN.

Les nouveaux statuts sont approuvés par 8 voix pour et 1 abstention.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC FREE INFRASTRUCTURE

M le maire résume le projet de l'opérateur FREE qui, dans le cadre du développement de ses réseaux, doit procéder à l'installation de câbles à fibres optiques et d'équipements techniques en vue de raccorder une antenne télécom sur le pylône SFR des « Topes ». Une demande de permission de voirie pour l'exécution des travaux sur le domaine public a été déposée en mairie.

Mme GERARDIN demande si le conseil municipal peut s'opposer à cette demande afin de ne pas multiplier les installations d'antennes dans le paysage.

M le maire répond que justement, ces équipements compléteront une installation déjà existante.

Mme LEROY pose la question de la gêne occasionnée par les travaux lors du passage des bus scolaires.

M le maire répond que la personne en charge des opérations est au courant. Il précise également que ces travaux devraient démarrer au 13 novembre 2017 avec une durée prévisionnelle de 6 mois, mais la durée réelle de ceux-ci devrait être beaucoup plus courte.

Les conseillers acceptent à l'unanimité la demande de convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur FREE et notent que la redevance annuelle, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 sera de 38,81 € / km d'artères souterraines, révisable chaque année.

### DEVIS SEDI POUR RESTAURATION DE REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

M le maire explique que depuis plusieurs années, la commune procède à la restauration des registres d'état civil de la commune d'Offlanges. Il présente aux conseillers le travail déjà réalisé sur d'autres registres d'état civil par la société SEDI Equipement.

L'entreprise SEDI propose un devis de 950,52 € TTC pour restaurer les registres des années 1860 à 1869. Le coût de cette prestation sera à inscrire au budget 2018.

Les conseillers acceptent à l'unanimité ce devis de restauration.

### DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de permettre l'amortissement des subventions sur les travaux d'effacement BT rue de la Chaux (Opération SIDEC n° 1469012) les conseillers acceptent à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

Dep. Fonct. Compte 6811 (042) : + 83 € - Rec. Inv. compte 28041582 (040) : + 83 €.

### QUESTIONS DIVERSES

- CCNOJ : M le maire informe les conseillers qu'à la date du 30 octobre 2017 la clôture des comptes de la CCNOJ porte à la charge de la commune d'Offlanges la somme de 413,29 € en reste à recouvrer (RAR) et que la trésorerie fait le nécessaire pour encaisser le maximum de ces RAR.
- PLUI : M THABARD résume la réunion PLUI de la CCJN. Il s'avère important qu'une réflexion sur les possibilités d'aménagement de la commune soit engagée. Une réunion de travail pour le conseil municipal est donc fixée le samedi 9 décembre 2017 à 9h30 en mairie. M LENOBLE propose de réaliser des plans au format A0, plus lisibles qu'un format A3.
- Restauration citerne sous lavoir : M le maire informe les conseillers qu'il a annulé la commande de devis auprès des entreprises qui avaient répondu initialement pour la restauration du lavoir et de l'intérieur de la citerne en leur précisant qu'une nouvelle demande serait faite sans la restauration de la citerne.
- Relevé des compteurs d'eau : Il sera fait entre le 27 novembre et le 6 décembre 2017.
- Syndicat des eaux de Montmirey-le-Château : M le maire fait part aux conseillers de la réponse du Préfet au député Jean-Marie SERMIER concernant l'adhésion de la commune d'Offlanges au syndicat des eaux (SIE) de Montmirey-le-Château. La commune d'Offlanges peut adhérer au SIE de Montmirey le Château avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais il faudra se décider assez rapidement car les procédures sont très longues. Toutefois il est utile d'attendre les modifications éventuelles au sujet du transfert de la compétence eau que pourrait prendre l'Etat.
- Grand Fontaine : Un rendez-vous est prévu sur place entre la propriétaire, la DRAC et la commune le 7 décembre 2017 afin d'étudier le devenir de cet édifice du patrimoine communal en très mauvais état.
- Chats errants : Mme GERARDIN informe le conseil qu'il est nécessaire qu'une enquête soit menée sur la commune afin de recenser les chats ayant un propriétaire. Comme la SPA n'a plus de cages à prêter pour attraper les chats errants, une demande à la commune de RANS sera faite, celle-ci ayant réalisé précédemment la même opération. Si ce prêt n'est pas possible la commune achètera deux cages.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 21 h 50.

